

AR Prefecture017-200041614-20240618-2024_06_06-DE
Reçu le 26/06/2024*Aunis -
- Sud -*

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 18 juin 2024
DELIBERATION n°2024_06_06**NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE EQUIPEMENTS -
BATIMENTS - VOIRIES**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	32	39	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de Gilles GAY) - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Baptiste PAIN (a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE - Lydia BERETTI - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Marlène LLEU - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Sylvie PLAIRE - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN Françoise DURRIEU			
Absents :			
Denis DUBOURGNOUX, Pascal MAGINOT (excusés) Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK Alisson CURTY (excusée)			

Secrétaire de Séance : Baptiste PAIN
Convocation envoyée le : 12 juin 2024
Affichage de la convocation le : 12 juin 2024

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 26 JUIN 2024
n°: 017-200041614-20240618-2024_06_06-DE
Date de publication sur le site Internet : 27 JUIN 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240618-2024_06_06-DE
Reçu le 26/06/2024

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE EQUIPEMENTS - BATIMENTS - VOIRIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu les délibérations n° 2020-07-01 et 2020-07-04 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2020-07-06 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant élection des vice-présidents,

Vu la délibération 2020-07-24 du Conseil Communautaire du 28 juillet 2020 portant création de la commission « Equipements -Bâtiments - Voiries »,

Vu la délibération 2023-10-16 du 17 octobre 2023 portant modification de la composition de la commission « Equipements -Bâtiments - Voiries »,

Vu l'avis favorable au bureau communautaire du 4 juin 2024,

Considérant la démission de Monsieur Jean-Pierre PARONNEAU du conseil municipal de la Commune de Saint Pierre La Noue,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre PARONNEAU était membre de la commission extracommunautaire « Equipements -Bâtiments - Voiries » au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud et seul représentant de la commune de Saint Pierre La Noue au sein de cette instance,

Monsieur Pascal TARDY, Vice-Président en charge des équipements, bâtiments et voiries, propose de désigner au sein de cette commission un nouveau représentant de la commune de Saint Pierre La Noue et d'acter sa nouvelle composition.

Monsieur Claude LAROCHE a fait acte de candidature.

Rappel de la composition de la commission :

Elus communautaires

Monsieur François PELLETIER	(Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Yannick BODAN	(Anais)
Monsieur Emmanuel JOBIN	(Ballon)
Madame Florence VILLAIN	(Bouhet)
Monsieur Pascal TARDY	(La Devise)
Monsieur Jean-Michel SOUSSIN	(Genouillé)
Madame Sylvie PLAIRE	(Surgères)
Monsieur Richard MOREAU	(Virson)
Monsieur Kévin BAYNAUD	(Surgères)

Elus municipaux

Monsieur Philippe AUDEBERT	(Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Jean-Jack AUBOYER	(Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Laurent FARDOUX	(Ballon)
Monsieur Jean-Jacques JACQUEMET	(Chambon)
Monsieur Philippe TERRIEN	(Forges)
Madame Ginette GARNIER	(Marsais)
Monsieur Antoine RUBIO	(Puyravault)
Madame Cécile MAIRAND	(Saint Crépin)
Monsieur David PACAUD	(Saint Georges du Bois)
Monsieur Gérard BAYLE	(Saint Georges du Bois)

AR Prefecture

017-200041614-20240618-2024_06_06-DE
Reçu le 26/06/2024

Monsieur Benoit **CHAPOT** (Saint Pierre d'Amilly)
Monsieur Jean-Pierre **PARONNEAU** (Saint Pierre La Neuve)
Monsieur Serge **MOUEIX** (Saint Saturnin du Bois)
Monsieur Benoit **ROBLIN** (Le Thou)

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit Monsieur Claude **LAROCHE**, membre de la Commission Extracommunautaire « Equipements - Bâtiments - Voiries »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « Equipements - Bâtiments - Voiries » comme suit :

Elus communautaires

Monsieur François **PELLETIER** (Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Yannick **BODAN** (Anais)
Monsieur Emmanuel **JOBIN** (Ballon)
Madame Florence **VILLAIN** (Bouhet)
Monsieur Pascal **TARDY** (La Devise)
Monsieur Jean-Michel **SOUSSIN** (Genouillé)
Madame Sylvie **PLAIRE** (Surgères)
Monsieur Richard **MOREAU** (Virson)
Monsieur Kévin **BAYNAUD** (Surgères)

Elus municipaux

Monsieur Philippe **AUDEBERT** (Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Jean-Jack **AUBOYER** (Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Laurent **FARDOUX** (Ballon)
Monsieur Jean-Jacques **JACQUEMET** (Chambon)
Monsieur Philippe **TERRIEN** (Forges)
Madame Ginette **GARNIER** (Marsais)
Monsieur Antoine **RUBIO** (Puyravault)
Madame Cécile **MAIRAND** (Saint Crépin)
Monsieur David **PACAUD** (Saint Georges du Bois)
Monsieur Gérard **BAYLE** (Saint Georges du Bois)
Monsieur Benoit **CHAPOT** (Saint Pierre d'Amilly)
Monsieur Serge **MOUEIX** (Saint Saturnin du Bois)
Monsieur Benoit **ROBLIN** (Le Thou)
Monsieur Claude **LAROCHE** (Saint Pierre La Neuve)

AR Prefecture

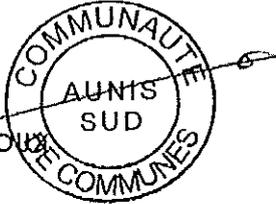
017-200041614-20240618-2024_06_06-DE
Reçu le 26/06/2024

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 21 juin 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Baptiste PAIN

Détails et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.